

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

ÉDITEUR

AFB, 5 square Félix Nadar
94300 Vincennes

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christophe Aubel

COMITÉ ÉDITORIAL

TOUR D'HORIZONS

Vu ailleurs Christian Perennou, Thierry Lefebvre,
Anna Echassoux

FORUM PROFESSIONNEL

Pédagogie animation Sandrine Chalvet,
Caroline Joigneau-Guesnon

Droit police de la nature Louis-Gérard d'Escricenne,
Nicolas Manthe, Odile Cruz, Véronique Vinot

Études recherche John Thompson, Gilles Landrieu

Management métiers Thibaut Rodriguez

Méthodes techniques Véronique Vinot,
Bénédicte Lefèvre, Christian Ringot

TERRITOIRES EN PROJETS

Accueil fréquentation Lydiane Estève,
Philippe Sauvage

Aménagement gouvernance Arnaud Callec,
Philippe Sauvage, Thierry Mougey

Gestion patrimoniale Dominique Aribert,
Anne Douard, François Salmon, Julien Touroult

RÉDACTION

Rédactrice en chef Marie-Mélaine Berthelot

Journaliste Christophe Tréhet, c_trehet@yahoo.fr

Maquette Agence PatteBlanche

Montpellier - aude@patte-blanche.com

04 99 74 08 83

www.patte-blanche.com

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS

Agence française pour la biodiversité
Site de Montpellier Mandon, 2 place Viala

34060 Montpellier CEDEX 2

04 67 16 41 68

boutique.espaces-naturels.fr

IMPRESSION

IME By Estimprim

25110 Autechaux

ISSN n° 1637-9896

Commission paritaire 0520 G 83179

Les propos tenus dans les articles n'engagent
que la responsabilité de leurs auteurs.

Les titres et chapeaux sont de la rédaction.



© Didgeman



L'édito

Par **Thierry Canteri**,
directeur des parcs naturels marins, parcs nationaux
et territoires de l'AFB

La marque de fabrique des parcs naturels marins

Le Parc naturel marin d'Iroise a été créé il y a dix ans et, depuis, huit autres parcs ont vu le jour, en métropole et en outre-mer, en application de la stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées, adoptée en 2007. Le chemin parcouru est conséquent, avec plus de 185 000 km², soit 20 % du total des aires marines protégées, classés en parcs naturels marins.

Le concept initial, innovant, a montré sa force. Les parcs ont été bâtis dans la concertation, en impliquant tous les acteurs locaux, qui décident collectivement des orientations de gestion : leur fonctionnement repose sur une gouvernance participative qui est leur marque de fabrique. Les membres des conseils de gestion des parcs, qui sont des élus locaux, des services de l'État, des usagers professionnels et de loisir, des associations ou des scientifiques, reconnaissent le bien-fondé de l'outil, qui leur permet de construire un projet partagé sur ces espaces aux immenses richesses naturelles, culturelles et humaines. Les parcs les plus anciens ont tous un plan de gestion et suivent la qualité des milieux au moyen d'un tableau de bord, pour rendre des comptes et orienter les actions.

En dix ans, de nombreux projets ont vu le jour dans les parcs pour améliorer la connaissance, renforcer la protection de la biodiversité, soutenir et valoriser les pratiques durables, sensibiliser les usagers - de 7 à 77 ans - mais aussi mettre en lumière les fantastiques patrimoines maritimes, souvent méconnus.

Tout cela ne s'est pas mis en place simplement, mais a parfois exigé du temps d'explication et de la force de conviction de la part des équipes des parcs, parfois réduites, et donc très sollicitées. L'Agence française pour la biodiversité, qui a en gestion les parcs naturels marins, tire profit de cette expertise pour la conduite de ses autres missions. Elle sait aussi pouvoir compter sur la mobilisation de tous les acteurs de la mer. Aujourd'hui, le chemin est plutôt devant nous. Un chanteur dirait « laissez moi rêver que j'ai dix ans... ».